



Ville de
Gravelines

Tél.: 03 28 23 59 00

Télécopie : 03 28 23 59 45

mail : directioneducation@ville-gravelines.fr

DIRECTION EDUCATION

Ligne Directe : 03 28 23 59 24

Affaire suivie par Q. BERNARD

N/Réf : MMD/PH/RI/QB

Objet : Tarifs de la restauration scolaire
& des études dirigées

NOTE D'INFORMATION

Aux PARENTS D'ÉLÈVES

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-après, les tarifs de la restauration scolaire et des études dirigées qui seront appliqués à compter du **1^{er} septembre 2025** suite à la décision municipale datée du 29 avril 2025 :

Désignation des tarifs	Tarif de base *	Tarif gravelinois
Repas enfant	4,18 €	1,99 €
Repas à partir du 2 ^e enfant d'une même famille	4,18 €	1,78 €
Repas à partir du 3 ^e enfant d'une même famille	4,18 €	1,67 €
Repas pour les élèves bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)	1,56 €	0,74 €
Cours d'études dirigées (séance)	1,98 €	0,95 €
Tarif majoré : <ul style="list-style-type: none"> Le repas non décommandé pour les absences prolongées. Le repas non réservé. 	6,39 €	6,08 €

* Conditions particulières : dès lors que la famille paie un impôt sur la commune de Gravelines, celle-ci bénéficie du tarif gravelinois.

Veillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de nos salutations distinguées.

L'ADJOINTE AU MAIRE
DELEGUEE A LA RESTAURATION SCOLAIRE,



MARIE-MADELEINE DUBOIS-CORSIEZ